

À Nanterre, le 13 juin 2023

## Le Président

### Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'AMD 92

Rédacteur : Vincent MARCHAND,  
Directeur général de l'AMD 92

Mardi 6 juin 2023, de 10h00 à 12h15  
Préfecture des Hauts-de-Seine

---

Conformément aux statuts de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, cette assemblée générale ordinaire est convoquée afin d'examiner le rapport d'activité et le rapport financier, pour l'année 2022.

Les Maires ont convié également Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la région d'Ile-de-France et Préfet de Paris ainsi que Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet du département des Hauts-de-Seine.

#### Membres de l'AMD 92 présents :

- Madame **Jacqueline BELHOMME**, Maire de Malakoff,
- Monsieur **Guillaume BOUDY**, Maire de Suresnes,
- Monsieur **Patrick CHAIMOVITCH**, Maire de Colombes,
- Monsieur **Patrick DONATH**, Maire de Bourg-la-Reine,
- Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, Maire de Vanves,
- Monsieur **Patrick JARRY**, Maire de Nanterre,
- Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Maire de Courbevoie,
- Monsieur **Denis LARGHERO** Maire de Meudon,
- Madame **Aline de MARCILLAC**, Maire de Ville d'Avray,
- Monsieur **Jacques PERRIN**, Maire du Plessis-Robinson,
- Madame **Monique RAIMBAULT**, Maire de la Garenne-Colombes,
- Monsieur **André SANTINI**, Maire d'Issy-les-Moulineaux,
- Monsieur **Carl SEGAUD**, Maire de Châtenay-Malabry,
- Monsieur **Laurent VASTEL**, Maire de Fontenay-aux-Roses.



### Membres de l'AMD 92 représentés :

- Madame **Nadège AZZAZ**, Maire de Châtillon,  
représentée par Madame **Françoise MONTSENSY**
- Monsieur **Pierre-Christophe BAGUET**, Maire de Boulogne-Billancourt,  
représenté par Madame **Christine LAVARDE**, Conseillère municipale déléguée
- Monsieur **Éric BERDOATI**, Maire de Saint-Cloud,  
représenté par Madame **Ségolène de LARMINAT**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Madame **Christiane BARODY-WEISS**, Maire de Marnes-la-Coquette,  
représentée par Monsieur **Emmanuel FELTESSE**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.
- Monsieur **Jean-Didier BERGER**, Maire de Clamart,  
représenté par Monsieur **Yves COSCAS**, Adjoint au Maire,
- Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, Maire de Puteaux,  
Représentée par Monsieur **Jean-Marie BALLE**T, Adjoint au Maire
- Monsieur **Jean-Christophe FROMANTIN**, Maire de Neuilly-sur-Seine,  
représenté par Monsieur **François LE STANG**, Adjoint au Maire.
- Monsieur **Jean-Jacques GUILLET**, Maire de Chaville,  
représenté par Monsieur **Hubert PANISSAL**, Adjoint au Maire.
- Monsieur **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux,  
représenté par Madame **Chantal BRAULT**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Monsieur **Patrice LECLERC**, Maire de Gennevilliers,  
représenté par Madame **Anne-Laure PEREZ**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Monsieur **Etienne LENGEREAU**, Maire de Montrouge,  
représenté par Monsieur **Patrice ONDOUA**, Adjoint au Maire.
- Monsieur **Patrick OLLIER**, Maire de Rueil-Malmaison,  
représenté par Madame **Monique BOUTEILLE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,
- Monsieur **Pascal PELAIN**, Maire de Villeneuve-la-Garenne,  
Représenté par Madame **Carine BANSEDE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Madame **Agnès POTTIER-DUMAS**, Maire de Levallois,  
représentée par Monsieur **Jérôme KARKULOWSKI**.

### Membres de l'AMD 92 excusés

- Monsieur **Manuel AESCHLIMANN**, Maire d'Asnières-sur-Seine,
- Madame **Marie-Hélène AMIABLE**, Maire de Bagneux,
- Madame **Jeanne BECART**, Maire de Garches,
- Madame **Véronique JACQUELINE**, Maire de Vaucresson,
- Monsieur **Grégoire de LA RONCIERE**, Maire de Sèvres,
- Monsieur **Rémi MUZEAU**, Maire de Clichy-la-Garenne,
- Monsieur **Yves REVILLON**, Maire de Bois-Colombes,
- Monsieur **Jean-Yves SENANT**, Maire d'Antony.

*Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale de ce mardi 6 juin 2023 peut valablement délibérer, conformément à l'article 20 des statuts de l'AMD 92.*

*Comme le dispose l'Article 4 « Tout maire adhérent de l'Association des Maires, empêché pourra donner son mandat à un adjoint de sa commune ou à défaut à un membre adhérent de l'Association des Maires, le mandataire ne pouvant détenir plus de 1 mandat à la fois.*

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'Association des Maires Hauts-de-Seine, remercie les Maires et leurs représentants pour leur présence.

Il rappelle que cette assemblée générale ordinaire a pour objectif de présenter et de soumettre au vote le rapport financier et le rapport d'activité de l'Association, pour l'année 2022.

C'est aussi l'occasion de recevoir Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la région d'Île-de-France et Préfet de Paris ainsi que Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet du département des Hauts-de-Seine afin d'évoquer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

#### **10h00 – 11h00 : Partie statutaire**

##### **I. Présentation des comptes.**

- Bilan comptable 2022, en présence du Commissaire aux Comptes.
- Budget prévisionnel 2023, voté lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2022 et point de situation sur l'appel à cotisation 2023.

##### **II. Présentation du rapport d'activité 2022.**

##### **III. Approbation des comptes et du rapport d'activité 2022.**

##### **IV. Questions diverses.**

#### **11h00 - 12h30 : Auditions.**

Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région d'Île de France et Préfet de Paris, Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet du département des Hauts-de-Seine.

- Point de situation et échanges sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, au sein du département.

## I. Présentation des comptes.

Le Président **Jacques KOSSOWSKI** invite Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, Trésorier de l'AMD 92 et Maire de Vanves, à présenter la note de synthèse des comptes 2022.

### - Bilan comptable 2022, en présence du Commissaire aux Comptes.

Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU** remercie le Président et transmet l'ensemble des informations sur les comptes de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, pour l'année 2022.

*« Les produits sont en très légère progression par rapport au budget révisé.*

*Les cotisations des communes et les reversements à l'AMF sont stables par rapport à 2021 et conformes au budget.*

*La subvention du Conseil Départemental est en hausse de 25 000 €, elle se porte à 150 000 € contre 125 000 € en 2021.*

*Le total des produits 2022 s'élève à 278 380 € (déduction faite du reversement AMF).*

*Sur l'ensemble des actions prévues :*

- Les dépenses relatives au développement et maintien du réseau de l'association s'élèvent à 380 € de frais directs ;*
- Les dépenses relatives au site internet s'élèvent à 5 465 € ;*
- Les dépenses relatives au développement numérique : Newsletter et annuaire élus, s'élèvent à 11 880 €, elles sont légèrement supérieures au budget révisé.*

*Le total des charges concernant les actions est de 17 725 € contre 16 645 € en 2021.*

*Les salaires et charges sociales s'élèvent à 214 523 € contre 211 311 € en 2021.*

*Le poste est légèrement en-dessous du budget, les évolutions ont été maîtrisées et anticipées.*

*Le total des charges de structure est de 216 447 € contre 213 051 € en 2021.*

*Les frais de fonctionnement de 48 508 € sont conformes au budget établi et sont en hausse de 8 957 €, par rapport à 2021.*

*Le total des charges s'élève donc à 282 680 €. Il ressort de l'année 2022, une perte moins importante, 4 300 € contre 5 024 € prévu au budget révisé.*

*Il est à noter que compte tenu de ses faibles capacités budgétaires, l'Association a maîtrisé son budget de personnel et de fonctionnement.*

*Il est donc proposé d'affecter la perte de l'exercice soit, 4 300 € en report à nouveau dont le montant passera de 31 897 € à 27 597 €. »*

Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, en sa qualité de Trésorier, félicite l'administration de l'AMD 92, pour la bonne tenue des comptes.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** remercie Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU** pour sa traditionnelle intervention claire et concise. Il demande à l'assemblée si ce point de situation appelle des remarques ou des questions. Nul ne se prononce.

Le Président propose de poursuivre en invitant, Monsieur **Romain LUSSIANA**, Commissaire aux Comptes du Cabinet BDO, à présenter ses conclusions, à l'issue de l'audit des comptes de l'Association effectué en avril dernier.

### **Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet BDO, à la suite de l'audit des comptes de l'Association.**

Monsieur **Romain LUSSIANA**, Commissaire aux Comptes, propose de faire une lecture de ce rapport de manière un peu formelle en relevant les points les plus importants. Il précise donc que le premier paragraphe est dédié « à l'opinion » (avis objectif du déroulement de l'audition des comptes).

*« En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nous certifions que ces comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cette année 2022.*

*Nous rappelons que nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.*

*Nous rappelons également que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport. »*

Le Commissaire aux Comptes précise aussi qu'ils ont procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En conclusion, il ajoute « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de votre association. »

Monsieur **Romain LUSSIANA**, en sa qualité de Commissaire aux Comptes, s'associe à Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, Trésorier de l'AMD 92, afin de féliciter l'administration de l'Association pour sa bonne gestion ainsi que pour l'ensemble des process de contrôle interne, mis en place au sein de l'Association. Cela a pour conséquence de faciliter grandement le travail du Commissaire aux Comptes.

De plus l'intervention (audit) se passe dans les meilleures conditions, avec aussi l'apport de l'expert-comptable.

Le Président, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, adresse ses remerciements à Monsieur **Romain LUSSIANA**, pour l'ensemble de ses observations.

Il tient également à souligner que l'association n'est nullement dans l'obligation de faire appel au service d'un Commissaire aux Comptes.

Il s'agit avant tout d'une volonté des Membres du Bureau, des Maires et du Directeur général afin de s'assurer de la véracité de la situation économique et surtout de la bonne maîtrise foncière des comptes.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** demande à l'Assemblée, si elle souhaite des précisions ou faire des observations. Nul ne se prononce.

Le Président propose donc de poursuivre en présentant un rappel succinct du budget prévisionnel pour l'année 2023, voté lors de la dernière Assemblée générale.

### **Budget prévisionnel 2023, voté lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2022.**

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, rappelle que les informations inscrites au compte-rendu du Bureau du 13 avril 2023, relatives au budget prévisionnel 2023, sont toujours d'actualité. Aucune évolution ou surprise, le budget reste maîtrisé.

Il a été convenu lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2022 et confirmé lors du dernier Bureau que pour cette année 2023, les actions et les projets resteront limités.

### **Point de situation sur l'appel à cotisation 2023.**

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** indique qu'aujourd'hui seules 3 communes n'ont pas versé leurs cotisations. Les Maires ont confirmé que les démarches administratives sont en cours et que la situation serait régularisée dans les plus brefs délais.

Le Président ajoute que 90 % du montant des adhésions sera versé à l'AMF, pour le 30 juin prochain.

Concernant la cotisation, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, intervient en indiquant qu'en concertation et en accord avec les Membres du Bureau, ils souhaitent avoir l'approbation de l'Assemblée, pour solliciter une cotisation auprès des établissements publics territoriaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il précise qu'en effet, les services des EPT font appel de manière régulière à l'équipe de l'AMD 92, au même titre que les communes. Il semble donc cohérent que bénéficiant de la transmission des informations et des différents services, une minime compensation financière soit demandée. Au sein de l'Assemblée sont présents des Elus des EPT, c'est donc une réflexion sur laquelle il faut échanger.

Comme indiqué dans le compte-rendu du Bureau du 13 avril dernier, transmis à l'ensemble des Maires ; un taux de cotisation par habitant de 0,01 représenterait pour chaque établissement :

- EPT Boucle Nord de Seine : 3 437 €
- EPT Paris Ouest La Défense : 5 682 €
- EPT Grand Paris Seine Ouest : 3 228 €
- EPT Vallée Sud Grand Paris : 4 076 €

Soit un montant global de 16 424 €.

Si cette proposition est validée, il sera nécessaire d'apporter une modification aux statuts de l'Association.

Madame **Aline de MARCILLAC**, Maire de Ville d'Avray, est favorable à cette suggestion et elle souhaite avoir la nature des questions posées par les EPT.

Monsieur **Vincent MARCHAND**, Directeur général de l'AMD 92, rappelle que de plus en plus de commissions exigent une représentation des EPT. Ainsi l'AMD 92, sur le même principe que les communes, travaille en amont pour la nomination de leurs représentants Elus.

Puis, les informations transmises aux Directeurs de Cabinets, aux Directeurs Généraux des Services sont également communiquées aux EPT (principalement celles émises par l'AMF et les services de l'État).

Dans le cadre d'une évaluation des heures consacrées, pour chacune des missions de l'AMD 92, la partie consultation des EPT est en progression depuis le début de ce mandat.

À ce sujet, l'AMD 92 a réactivé, à la demande du Président de l'AMD 92, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, le Réseau des « DGS communes et EPT ». Des réunions sont organisées en faveur de ce réseau. Une prochaine séance de travail est en cours d'élaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les travaux des Réseaux d'Elus, via les comptes-rendus, circulent au sein des EPT, notamment ceux du réseau « Développement Durable ».

Les dernières sollicitations concernent la désignation d'un référent déontologique.

Madame **Aline de MARCILLAC** confirme que c'est assez cohérent dans un contexte où un certain nombre de compétences est transféré des villes vers les EPT. De plus, si cela peut éviter d'augmenter la cotisation des communes...

Le Président, **Jacques KOSSOWSKI**, ajoute que l'habitude est prise par les services des communes et des EPT, de consulter directement l'Association, sur des sujets qui parfois pourraient être examinés en interne. Mais c'est une source et un réseau d'informations précieuses. D'ailleurs la Préfecture, la DGFIP prennent attache également auprès de l'AMD 92, pour diverses demandes. Il tient à rappeler que l'équipe de l'AMD 92 se compose seulement de 3 salariés.

Monsieur **Carl SEGAUD**, Maire de Châtenay-Malabry, ne voit pas d'inconvénient à la participation d'une cotisation des EPT. Il souhaite partager une réflexion sur le fait que l'Association des Maires du département ne doit pas être dévoyée. L'objectif de l'Association est de défendre les Maires, cela doit constituer la priorité.

Dans un cadre de réforme territoriale, des divergences entre les communes et les territoires peuvent naître, notamment par rapport aux compétences qui sont exercées.

Le Président, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** tient à confirmer que les Maires, les communes resteront la priorité de l'Association. Mais l'ambiguïté est qu'à la présidence des EPT, ce sont des Maires.

Monsieur **Vincent MARCHAND**, Directeur général de l'AMD 92, précise que si l'Assemblée est favorable à cette proposition, le collège des EPT restera une représentation administrative, sans aspect décisionnaire. Les décideurs de l'Association seront toujours les 36 Maires des Hauts-de-Seine. Dans le cas d'un avis favorable, cela sera notifié au niveau des statuts qui seront proposés, lors d'une assemblée extraordinaire.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, propose de faire un vote à main levée avec l'accord de l'Assemblée.

Il demande ainsi si des Maires sont contre cette proposition de solliciter une cotisation aux EPT ; nul ne se manifeste. En conséquence, il annonce que l'Assemblée a validé le fait de demander une cotisation aux Présidents des EPT. Il ajoute qu'une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour la modification des statuts, éventuellement en visioconférence.

## **II. Présentation du rapport d'activité 2022.**

Le Président, **Jacques KOSSOWSKI**, donne la parole au Directeur général de l'Association, Monsieur **Vincent MARCHAND**.

Le Directeur général informe l'Assemblée que pour l'année 2022, les indicateurs d'activité révèlent une augmentation des publications, sur le site Internet, soient plus de 1000 articles, par an. Cela représente 2000 visites, dont 80% d'élus ou de collaborateurs d'élus. 50 % des consultations sont faites à partir des smartphones. Les communications sont de plus en plus effectuées par voie dématérialisée.



Un important travail a été mené pour l'annuaire « Alece 92 ».

Deux réunions des Membres du Bureau et deux Assemblées générales sont organisées, par an.

Les 18 réseaux d'élus restant dans la majorité très actifs avec plus de 3 à 4 réunions, par an, (de moins en moins en visioconférence) ont mené d'importants travaux.

Le Réseau Petite Enfance en lien avec la CAF a collaboré au schéma départemental des services aux familles et a travaillé sur de nombreux sujets comme le manque de personnel, la qualification et la compétence des professionnels, l'attractivité des métiers liés à la Petite Enfance. Le Réseau Education reste également très investi, la Culture également. Le Réseau Sport, dans la perspective des JOP 2024, a beaucoup œuvré aussi sur de nombreux sujets, notamment la Charte Handisport initiée par le Département et les associations liées au handicap. Le Réseau Sécurité est également très mobilisé, dans la perspective de ces prochains événements sportifs.

Tous ces travaux engendrent un travail conséquent pour l'AMD 92 (planification, organisation, diffusion d'information, rédaction d'articles ou / et de comptes-rendus).

Pour les commissions départementales, la Préfecture des Hauts-de-Seine impose des délais de plus en plus restreints, pour la désignation des représentants d'Elus. Sur le précédent mandat, la procédure s'échelonnait sur 4 à 6 semaines. Aujourd'hui, ce sont 3 à 4 semaines, voire parfois 15 jours.

En termes d'évènement majeur, l'organisation des Universités des Mairies de l'Ouest Parisien 2022, à Port Marly qui a connu un vif succès. Cela a représenté près de 2500 visiteurs, dont 2200 Elus. Le président du Sénat, la présidente de l'Assemblée nationale, la présidente de la région Ile-de-France, les présidents des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines ainsi que les 2 préfets étaient présents.

**Ces Universités seront reconduites le mercredi 11 octobre 2023**, avec encore un programme une nouvelle fois très riche.

La dernière partie est réservée au rapport financier élaboré par le Cabinet « Exponens », sous la responsabilité de Monsieur **Thierry LEGRAND**, Associé et expert-comptable.

Pour rappel 90% des cotisations des communes sont reversées à l'AMF. Le fait de régler cette adhésion, en une seule fois et avant le 30 juin, permet de bénéficier d'une ristourne de 14 000€ environ, perçue au second semestre. Seules 7 associations départementales profitent de cette procédure. C'est aussi une manière d'éviter l'augmentation de la cotisation, au niveau des communes.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** remercie Monsieur **Vincent MARCHAND**, pour cette présentation et demande si l'Assemblée à des questions. « Pas de question ».

### III. Approbation des comptes et du rapport d'activité 2022.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, en sa qualité de Président de l'AMD 92, propose de conclure cette partie statutaire, en rappelant que les statuts de l'Association permettent à un Maire de confier son pouvoir à un Membre présent ou à un Adjoint au Maire de sa commune.

Le quorum étant atteint, il est possible de procéder au vote du rapport moral incluant le rapport d'activité et le rapport financier de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, pour l'année 2022.

Le Président, **Jacques KOSSOWSKI** avec l'accord de l'Assemblée, procède à un vote à main levée.

*« Pour le rapport financier 2022 : qui est pour ? qui est contre ? qui s'abstient ?*

*Nul ne se prononçant, le rapport financier 2022 est voté à l'unanimité.*

*À la suite de cette délibération, je me dois de prononcer la formule consacrée : Les Maires se prononcent favorablement pour l'approbation des comptes 2022 et de l'affectation du résultat comptable. Les résolutions présentées sont donc adoptées par l'assemblée.*

*Pour le rapport moral 2022 : qui est pour ? qui est contre ? qui s'abstient ?*

*Nul ne se prononce. Le rapport d'activité 2022 est aussi voté à l'unanimité.*

*Je vous remercie, ainsi le rapport moral de notre association est approuvé pour l'année 2022. »*

### IV. Questions diverses.

#### - La désignation d'un référent déontologue dédié aux Elus.

Le Président indique que des communes et des EPT ont sollicité l'Association sur ce sujet. Il laisse la parole au Directeur général, pour de plus amples précisions.

Monsieur **Vincent MARCHAND**, rappelle qu'au sein de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la 3 DS implique la désignation d'un référent déontologue. Le décret d'application pour une entrée en vigueur est noté le 1er juin 2023.

La difficulté majeure réside dans le manque d'informations sur la nature des compétences juridiques de ces représentants déontologiques.

À la suite d'une analyse de l'article 218 de la loi précitée, il a été proposé lors de la réunion des Membres du Bureau, le 13 avril dernier, de consulter le Procureur de la République de Nanterre, Monsieur **Pascal PRACHE** et la Bâtonnière du département, Madame Isabelle **CLANET dit LAMANIT**, afin d'établir dans la mesure du possible, une éventuelle liste de référents déontologiques.

Le Procureur de la République a souligné que cette initiative était très intéressante. Il a proposé de solliciter le Procureur général de Versailles afin d'éditer une liste de magistrats en retraite, volontaires pour assumer ces missions.

La Bâtonnière s'est adressée à un ancien bâtonnier, Monsieur **Claude DUVERNOY**, pour désigner des anciens bâtonniers ou des anciens membres du Conseil de l'Ordre déchargés de responsabilités juridiques, acceptant d'effectuer ces mandats.

Ces démarches devraient permettre de publier une liste de 10 à 15 référents déontologues potentiels, dans les meilleurs délais, et de la proposer aux communes et aux EPT.

Chaque ville serait donc en mesure de désigner « un titulaire » et un « suppléant ». En effet, en cas de litige entre 2 communes ayant le même référent, ce serait le suppléant qui se saisirait du dossier.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** remercie Monsieur **Vincent MARCHAND** pour ces informations et les travaux menés par l'AMD 92, en faveur des Elus.

#### - **La réciprocité des frais de scolarité.**

Le Président, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** que cette question a été évoquée lors de la réunion des Membres du bureau. Cette prise en charge résulte d'un accord consenti entre les Maires concernés et qui sont les seuls décisionnaires.

Pour l'historique, une estimation a été faite en 1992 par l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, sous la présidence de Monsieur **Roger PREVOT**, Maire de Villeneuve-la-Garenne. Celle-ci correspondait à l'époque à une participation forfaitaire de 5 000 francs.

Le Président tient à souligner que ce montant restait une estimation. La loi aujourd'hui n'impose rien. Il appartient donc à chacune et chacun, d'établir des relations avec les communes environnantes concernées et d'établir une entente.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** fait part de son expérience, à travers un établissement scolaire international au sein de sa commune. Il s'agit d'une question de cohérence et de réciprocité. Les frais de scolarité sont établis à partir et en fonction du budget communal.

Le Président demande si l'Assemblée souhaite intervenir sur ce sujet.

Monsieur **Patrick CHAIMOVITCH**, Maire de Colombes, consent que la question de la réciprocité entre les collectivités ne pose aucun problème.

Cependant la disparité de l'offre scolaire peut être importante d'une commune à une autre. Il serait donc judicieux d'avoir un système mieux réparti ou plus modéré sur l'ensemble du département. Cela faciliterait l'affectation des élèves par secteur. Cela peut concerner un nombre important d'élèves, pour la commune.

Monsieur **Patrick DONAT**, Maire de Bourg-la-Reine, ajoute que la question se pose aussi pour les écoles privées à qui on attribue une subvention. Lorsqu'il s'agit d'un élève d'une autre commune, la question se pose également.

Monsieur **Vincent MARCHAND** indique que ce sujet a été examiné au sein du Réseau. À titre d'exemple, pour les écoles catholiques, un montant global avait été décidé. Mais l'Association des Maires ne peut être une instance de décision. Chaque Maire décide au sein de sa commune.

Pour la question de l'école publique, il s'agit exclusivement d'un accord, d'une convention entre 2 communes.

Monsieur **Carl SEGAUD**, ajoute que la loi encadre ce financement même si certains contours restent flous. Le calcul comprend l'ensemble des frais comme la restauration, les frais de ménage. Cela nécessite un accord entre la collectivité et l'école privée, à travers une délibération afin de convenir d'un montant qui peut être supérieur à ce qui était accordé précédemment.

L'AMD 92 a effectivement à une époque fait une estimation, mais au fil du temps, cet accord n'a pas été renouvelé.

Madame **Jacqueline BELHOMME**, Maire de Malakoff, souhaite attirer l'attention sur la question de la scolarisation des enfants hors de la commune. Il lui semble que cette démarche n'est pas opportune et peut paraître comme une forme d'éviction scolaire pour certains. Bien entendu, la situation est différente lorsqu'il s'agit d'un enfant en situation de handicap pour sa scolarisation en établissement « Ulis » ou d'un élève non-francophone. En règle générale, cela se passe parfaitement bien, entre les communes qui s'appuient sur une convention. Aucune dérogation ne peut être acceptée, sans raison majeure. Il ne faut pas que l'école publique devienne un choix à la carte.

Madame **Christine LAVARDE**, Conseillère municipale déléguée de Boulogne-Billancourt, informe l'Assemblée que ce sujet a été examiné lors du dernier Conseil municipal.

Le montant de 5000 francs converti en euros correspond à 762, 50 €. Mais aujourd'hui, il est difficile de savoir ce que cela inclut. De plus, il peut y avoir des grandes différences entre les communes qui reçoivent des enfants.

Il est important de respecter et de favoriser la carte scolaire mais il est aussi nécessaire d'évaluer au cas par cas, les situations personnelles.

Pour rappel, le forfait scolaire dans le privé est évalué par rapport au coût d'un enfant dans le public. Il peut en découler une différence importante, entre 2 communes du même département.

Monsieur **Patrick DONAT** précise qu'au sein de sa commune, un établissement scolaire, un lycée a été classé premier lycée des Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, une minorité d'élèves de la commune y sont scolarisés mais la municipalité paie pour l'ensemble des effectifs. C'est donc une forme d'iniquité.

Pour conclure, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, propose de consulter les parlementaires sur cette question.

- **Les difficultés liées au déploiement de la fibre :**

Le Président, **Jacques KOSSOWSKI**, indique que plusieurs Maires ont interpellé l'AMD 92 sur ce sujet. En effet, plusieurs communes ont rencontré des difficultés majeures avec le déploiement la fibre, en particulier avec le sous-traitant XP fibre. Le Préfet a été informé de cette situation.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** donne la parole au Directeur général de l'AMD 92, pour un point de situation.

Monsieur **Vincent MARCHAND** confirme que Monsieur **Laurent HOTTIAUX** s'est saisi de ce dossier sur le déploiement de la fibre opéré par les opérateurs « Orange » et « XP fibre ».

Monsieur **Yoann BLAIS**, Sous-préfet chargé du développement économique, de l'emploi et du plan de relance en lien avec les services de la préfecture, propose d'organiser une réunion avec XP fibre et les communes très prochainement.

- **La délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité.**

Le Président, **Jacques KOSSOWSKI** fait part du mécontentement de certains Maires qui doivent assumer de plus en plus de demandes provenant de toute l'Île-de-France, voire de plus loin. Cela peut représenter de 700 à 1000 demandes extérieures par mois, pour certaines municipalités. De plus, les délais de prise de rendez-vous et de délivrance restent toujours très longs malgré tous les efforts fournis, par les services d'Etat Civil.

Le temps imparti étant particulièrement restreint, pour échanger sur ce sujet, le Président, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** adressera un courrier au Préfet.

Le Président de l'AMD 92 et l'Assemblée accueillent le Préfet de la Région d'Île de France et Préfet de Paris, Monsieur **Marc GUILLAUME**, et le Préfet du département des Hauts-de-Seine, Monsieur **Laurent HOTTIAUX**.

**Auditions.**

Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région d'Île de France et Préfet de Paris, Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet du département des Hauts-de-Seine.

- **Point de situation et échanges sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, au sein du département.**

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, adresse ses sincères remerciements aux Préfets, pour avoir accepté cette invitation des Maires des Hauts-de-Seine.

Il confirme l'intérêt de cette rencontre à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques aussi bien pour les services de l'État que les collectivités territoriales qui vont être directement ou indirectement concernées par cet évènement majeur.

Le Président propose que soit présentée l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, avec un tour d'horizon des compétences de chaque entité et de présenter ainsi les services et les missions de chacun, dans cette perspective.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** souhaite faire part également de quelques questions émises par les Maires :

*« Comment vont s'orchestrer les travaux liés au Grand Paris Express, durant cette période ?*

*Il a été question également d'interrompre les travaux du secteur des bâtiments travaux publics, de juin à septembre 2024. Une projection des conséquences a-t-elle été établie pour le secteur du BTP et de l'immobilier ?*

*La question générale des transports étant au centre des préoccupations, dans un département de petite couronne pour les déplacements des artisans, certaines PME et TP vont être sollicitées par l'activité parisienne induite. Comment cela est-il envisagé ?*

*Qu'en est-il aussi du plan de reconversion et de l'entretien des infrastructures à l'issue des Jeux Olympiques 2024 et de l'impact au niveau des communes de la région Ile-de-France ?*

*Cet évènement va engendrer une nouvelle organisation au sein des services municipaux. Les maires devront certainement ajuster des emplois du temps et les amplitudes horaires des agents, voire renforcer quelques directions. Cette mobilisation va induire des coûts supplémentaires et impacter le budget des communes.*

*L'État a-t-il l'intention de soutenir les municipalités via des aides financières, des appels à projet ? Des compensations sont-elles envisageables ?*

*Ou doit-on au contraire prévoir une gestion des vacances des agents, pour des effectifs minimums et encourager le télétravail ?*

*Un sujet très actuel puisqu'il en est fortement question dans la presse, la pérennisation de la voie olympique du périphérique, qu'en est-il ? »*

- **Intervention de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la Région d'Ile de France et Préfet de Paris,**

Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région d'Ile de France et Préfet de Paris, tient d'abord à remercier l'Assemblée pour cette invitation et cette initiative qui lui permet de présenter les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et d'échanger avec les Maires des Hauts-de-Seine.

Il propose de faire une présentation à 2 voix, en collaboration avec le Préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur **Laurent HOTTIAUX**.

Monsieur le Préfet de Région d'Ile-de-France et Préfet de Paris rappelle deux idées générales :

C'est tout d'abord, un événement extraordinairement lourd à organiser. À titre de comparaison, les JOP2024, c'est 20 fois la Coupe du monde de football. Cela sous-entend l'accueil en moyenne de treize millions de spectateurs et 8000 à 12000 athlètes.

Puis, tous les services de l'État dans chaque région concernée sont mobilisés. C'est l'une des principales politiques publiques servies actuellement pour être prêts le 26 juillet 2024. C'est une mission colossale. En Ile-de-France, tous les départements sont concernés.

Sur la question des infrastructures et de la livraison de celles-ci, il est à noter que l'objectif est de réduire les constructions liées aux JOP 2024 et d'avoir un événement le moins coûteux possible.

Ainsi seule une trentaine d'infrastructures vont être livrées. Tous les plannings de réalisation sont sous contrôle et les installations sont en cours de livraison ou le seront pour le premier trimestre 2024. C'est notamment le cas, pour les 3 infrastructures qui sont sous maîtrise d'ouvrage de la Préfecture de Région et de la Direction des Routes d'Ile-de-France : le mur antibruit du village des athlètes, le carrefour Pleyel et les voies réservées.

Concernant la cérémonie d'ouverture, le Président de la République, en liaison avec le Président de Paris 2024 et la Maire de Paris, a fait le choix de retenir comme lieu, la Seine entre le pont d'Austerlitz et le Trocadéro. Cela concernera également le Val-de-Marne et les Hauts-de Seine qui seront des zones de départs et d'arrivées.

8 000 athlètes embarqueront sur 91 bateaux, d'autres seront dédiés exclusivement à la sécurité, aux médias, ils accompagneront l'armada.

La préfecture de région, en lien avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ont pour mission d'embarquer les 8000 athlètes, de faire circuler leurs bateaux sur la Seine, de participer à la cérémonie au niveau de la place du Trocadéro et de leur permettre de rejoindre le village des athlètes.

C'est donc un travail administratif considérable, pour l'ensemble des autorisations à attribuer aux bateaux et aux capitaines des navigations.

Les questions liées à la sécurisation des quais de la Seine et de l'accueil de plusieurs centaines de milliers de spectateurs sont de la compétence du Préfet de Police.

Concernant le plan baignade, lors de sa candidature la France, via Paris 2024, s'est engagée à ce que les épreuves de triathlon et de marathon aient lieu en eaux vives : secteur du Pont Alexandre III. Cela nécessite de dépolluer la Seine.

Un plan baignade a été défini afin d'atteindre cet objectif. C'est un investissement de 1,4 milliards dont 7 millions pris en charge par l'État. D'ici cet été, le taux de dépollution devrait atteindre 60 à 65%. L'objectif final est de 70 à 75 % environ. Il devrait être atteint pour l'été 2024.

Durant les épreuves, des arrêtés d'interruption de la navigation seront pris. D'un point de vue économique, il sera nécessaire de définir un usage du partage du fleuve et des règles de sécurité inhérentes à ces nouveaux sites.

A l'issue de ces jeux, la volonté est de pérenniser des lieux de baignade, dans des conditions optimales. Il sera développé des programmes pour aider les municipalités et les EPT, à faire ces éventuels travaux.

En effet, l'un des principaux aspects d'héritage des Jeux olympiques est de permettre la baignade, dans la Seine et la Marne.

Concernant la sécurité privée, la mobilisation est importante, pour répondre à cet enjeu. Un important plan dédié au recrutement a été mis en place au sein de l'Île-de-France et en particulier au sein des Hauts-de-Seine, en lien avec Pôle Emploi.

D'importants crédits ont été alloués pour acheter des formations : 13 000 formations pour 2023, 20 000 avant l'été 2024. Il s'agit de recruter près de 100 000 personnes. Tous les leviers sont activés pour répondre à ce besoin : convocation des demandeurs d'emploi du secteur de la sécurité ou en lien avec la sécurité (34 000), proposition de formations aux demandeurs inscrits depuis plus de 2 ans (32 000 personnes). Les étudiants sont également sollicités. 55 000 salariés d'entreprises privées du secteur de la sécurité sont déjà embauchés pour cette période. C'est encore un énorme travail de mobilisation des administrations publiques, pour atteindre ces objectifs.

La mobilisation populaire fait aussi partie des paramètres de réussite de ces Jeux. 80 à 85 % des épreuves ont lieu en région parisienne. Il est donc essentiel que les franciliens puissent prendre part à cette aventure. Le soutien des communes est primordial. Certaines municipalités se sont portées volontaires pour accueillir un centre de préparation aux Jeux (119 communes en IDF). Des délégations étrangères viendront ainsi s'entraîner, avant les JOP 2024. À titre d'exemples : les Américains Eaubonne, les Anglais à Saint-Germain-en-Laye, les Coréens à Fontainebleau.

Un important travail de communication, de promotion et d'accompagnement est fait aussi bien auprès des délégations étrangères que des communes.



Au niveau culturel, un accord avec le Centre Pompidou a été passé afin que 2 camions permettent une exposition itinérante des collections du Centre Pompidou, durant 30 semaines en Ile-de-France, en passant par les centres de préparation aux Jeux «CPJ ».

Sur ce même principe, un projet est en cours avec le centre national du livre, afin de proposer des événements littéraires liés aux délégations étrangères qui vont être présentes dans ces communes. Il est aussi prévu des jumelages culturels avec une trentaine d'établissements publics culturels.

Toute l'année 2024, au sein des communes (dont celles disposant de quartier prioritaire de la politique de la ville, QPV), des opérations particulières vont être proposées afin de favoriser les Olympiades culturelles, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) .

La perspective est que chaque département puisse avoir une zone de célébration afin que toutes et tous assistent à travers un écran géant, à la cérémonie d'ouverture et participer aux JOP, durant ces quelques semaines. À titre indicatif, une zone de célébration se tiendra à Chelles, à Saint-Quentin en Yvelines, à Gonesse, à Franconville, au sein du parc Georges-Valbon, à la Villette et à Paris.

Pour les communes qui souhaitent avoir une zone de célébration, il est important de se faire connaître rapidement, avant la pénurie d'écrans géants.

Concernant la question des bâtiments des travaux publics, un moratoire est mené pour la ville de Paris, afin de minimiser les travaux pendant et à l'approche des JOP. Un travail de consultation est en cours avec l'ensemble des acteurs sur ce sujet. Durant ces 2 ou 3 mois où les activités de BTP seront réduites, une réflexion se poursuit pour proposer aux salariés de ce secteur, d'intégrer une formation « sécurité privée ».

Dans le cadre du transport, l'aspect logistique « circulation » est pris en compte pour les commerçants et les artisans, afin de planifier des créneaux horaires de livraisons. Des limitations de circulation seront imposées durant certaines épreuves.

Concernant la voie olympique sur le périphérique qui est une voie communale gérée par la ville de Paris, la Mairie a engagé une consultation, via la commission nationale du débat public, un examen des résultats est en cours.

Pour l'A1 et l'A13, une voie réservée sera mise en place pendant les Jeux olympiques et une consultation a été faite, pour l'éventuelle pérennisation de cette voie.

La Présidente de la Région a demandé à la Préfecture d'Ile-de-France, de finaliser cette concertation avec chacun des élus concernés. Cela devrait se faire dans les semaines à venir.

La question du télétravail durant les JOP 2024 se pose, aussi bien du 26 juillet au 11 août, qu'à la période de la rentrée. En termes de cadencement au niveau des transports, cela va être très important.

La gestion de la demande de transport (TDM transport demand management), en Île-de-France, nécessite d'informer les voyageurs, des périodes d'affluence et de favoriser le télétravail. Le ministère des Transports travaille sur ce sujet, en lien avec les acteurs concernés.

Pour information, le RER B sera en travaux du 12 au 14 août 2023, ce sera l'occasion de faire un test de la gestion de la circulation. En amont, dans le département de la Seine-Saint-Denis, la Préfecture d'Île-de-France mène un travail de communication avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et le Medef territorial, afin que les entreprises puissent proposer du télétravail ou la prise d'un RTT, le 14 août. Ce sera le cas pour le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Transition Écologique.

Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région d'Île-de-France et Préfet de Paris, remercie l'Assemblée pour son attention. Il propose que le Préfet du département des Hauts-de-Seine, Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, poursuive, avant un temps d'échanges.

- **Intervention de Monsieur Laurent HOTTIAUX, Préfet du département des Hauts-de-Seine.**

Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet du département des Hauts-de-Seine adresse ses sincères remerciements à l'Assemblée, pour sa présence. Il tient à souligner que le soutien de Monsieur **Marc GUILLAUME**, est très important pour l'organisation des JOP 2024 mais également pour la mise en œuvre des politiques publiques, au sein du département.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, un travail a été engagé depuis plus d'un an et demi. 7 comités de pilotage départementaux se sont réunis, il reste encore de nombreux sujets à examiner et les choses vont s'accélérer ces prochaines semaines.

140 réunions se sont tenues sous différents formats, avec de nombreux acteurs, comme le Département, la CCI, la CMA, mais aussi les parlementaires, le monde du sport et associatif, le monde économique...

À travers ces comités de pilotage, ces diverses réunions, où sont représentées l'ensemble des parties prenantes, la Préfecture de Région, la Préfecture de Police, les groupes de travail sur « la sécurité et la mobilité », sur « l'emploi et l'insertion, le bénévolat et le développement économique » et sur « la jeunesse, les sports à l'école et le travail avec les fédérations sportives et les associations », les communes des Hauts-de-Seine se sont extrêmement mobilisées.

2 communes accueillent des épreuves sportives, la natation et le water-polo, à Nanterre et le hockey sur gazon, à Colombes.

Certaines communes auront des sites d'entraînement, Gennevilliers pour le football, Colombes pour la natation synchronisée, Rueil-Malmaison, pour la partie arbitrage liée à la FIFA.

14 communes ont été labellisées comme centres de préparation aux jeux (CPJ), dans le département. 34 villes sont labellisées « Terre de Jeux ». 9 communes seront traversées par les épreuves sur route. 19 communes seront traversées par le relais de la flamme.

Pour les épreuves sur route, comme le cyclisme, les villes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge et Vanves seront directement concernées.

Pour les marathons du 10 et 11 août 2024, cela impactera les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray. Quelques réunions préparatoires ont déjà eu lieu, de nombreux contacts avec Paris 2024 ont été établis afin de répondre aux interrogations de toutes et tous, particulièrement sur le schéma de sécurisation du parcours.

Sur ce sujet, certaines zones (ou axes) ont été identifiées et nécessiteront un barriérage en fonction des épreuves. La durée de sanctuarisation sera de 30 min, avant la course.

La Préfecture de Police est associée à ce travail préparatoire sur le stationnement, sur la privatisation de certaines zones du parcours, sur les différents plans de déviation de la circulation et des flux de piétons. Ces questions seront examinées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Pour les travaux relatifs au parcours, ceux qui concernent directement les JOP 2024, ils sont pris en charge par Paris 2024. Ceux qui sont liés à l'entretien à la charge des collectivités gestionnaires, logiquement le Conseil Départemental. Pour l'éclairage lors du marathon pour tous, cela ne nécessitera pas d'installations supplémentaires.

La question des travaux de nettoyage des parcours, avant et après les épreuves, sont pris en charge par Paris 2024. Ce sujet sera abordé à l'occasion du relais de la flamme qui partira de Clamart, pour une arrivée à l'Arche de La Défense, le 24 juillet 2024. La validation définitive du parcours aura lieu en décembre 2023.

60 porteurs de la flamme seront mobilisés dont 6 proposés par le Conseil Départemental. Les autres porteurs (athlètes et représentants de la société civile) seront désignés à l'issue d'une campagne de sélection lancée avec Paris 2024.

Les services de la Police Nationale et les communes concernées, le Département se réuniront prochainement, pour la sécurisation, le portage et la coordination tout au long du parcours et aussi pour les points d'accessibilité des sites.

Avec les services du Préfet de la région Île-de-France, une démarche de coordination et de territorialisation est très forte avec l'engagement de nombreux acteurs : Pôle

Emploi, les fédérations professionnelles, les missions locales, la CMA, la CCI, les collectivités, les entreprises et l'Éducation Nationale.

Un groupe de travail se réunit tous les mois environ, afin de suivre les différentes actions sur la sécurité privée (priorité absolue), sur l'hôtellerie et la restauration.

Des moyens très importants ont été débloqués notamment sur la formation et des actions très opérationnelles sont menées avec un certain nombre de communes : salon pour l'emploi, jobs dating (organisés sur les métiers de la sécurité). L'objectif est de faciliter l'intégration dans une formation « sécurité privée » et une certification de qualification professionnelle dans la sécurité liée à l'événementiel.

Le département des Hauts-de-Seine étant un territoire olympique, il bénéficie de moyens supplémentaires, notamment en matière de sécurité. Des renforts de forces mobiles viendront en appui des policiers, elles seront affectées dans les circonscriptions du département.

Les effectifs de la sécurité publique resteront en fonction et en place, durant toute cette période. Les Polices Municipales seront impliquées sur les événements organisés par les municipalités.

Concernant les zones de célébration, les conventions de coordination « Police Nationale, Police Municipale » signées entre la Préfecture et les Municipalités se maintiennent durant les JOP 2024. Les missions des Policiers Municipaux ne seront pas modifiées. Pour certaines manifestations organisées par les communes, le concours de la Police Municipale sera nécessaire.

Les forces de la Police Nationale sont elles-mêmes très mobilisées par les grands événements principaux et par les sites stratégiques. C'est un élément qu'il faut prendre en compte.

À ce titre, le Préfet souhaite remercier les communes de Boulogne-Billancourt et de Saint-Cloud, pour « Rock en Seine ». La mobilisation des effectifs de la Police Nationale sera moins importante. En conséquence, des solutions ont été trouvées avec un apport plus important de la sécurité privée et un renfort des Polices Municipales.

Concernant les transports en commun et la mobilité douce, tout est mis en œuvre. Un axe de travail est consacré précisément, pour les gares de Colombes, de Nanterre, Paris La Défense Arena et pour un plan « piste cyclable » en lien avec le département et les communes concernées. Des demandes de financement ont été effectuées auprès de la Région.

Pour les l'accès PMR nécessaires à des jeux inclusifs, le travail est en cours. Il devrait aboutir très prochainement. Cela implique l'identification des différentes problématiques : types d'accès sur les sites, transports en commun classiques ou par navettes avec IDFM, véhicules personnels, accès taxis ou VTC, emplacements de lieux de dépôts et de reprises.

L'accent est mis également sur l'impact des JOP 2024, au niveau de la circulation, sur les sites de l'Ouest parisien avec les communes concernées : Boulogne-Billancourt, Suresnes, Issy-les-Moulineaux, Vanves, et toujours avec la collaboration de la Préfecture de Police et Paris 2024. Les sites identifiés sont les zones de Roland Garros, du Parc des Princes, du stade Jean-Bouin, de l'hippodrome d'Auteuil, de la Porte de Versailles. Dès que les périmètres seront arrêtés, un travail beaucoup plus fin sera mené. La question des établissements scolaire impactés par les JOP 2024, sera examinée à cette occasion.

Il est noté l'implication des 36 communes dans le Tour Olympique et Paralympique, d'octobre 2023 à avril 2024, avec la mise en place sur le parcours de manifestations, sportives, culturelles, autour du sport santé, des valeurs du sport, de l'olympisme, de l'inclusion et de la durabilité des Jeux.

Pour revenir au sujet de la zone de célébration, du 26 juillet au 11 août, éventuellement à Nanterre, ce projet fait l'objet d'un financement de la Métropole du Grand Paris, de l'État, du Conseil Régional et de la ville organisatrice. C'est un site de célébration susceptible d'accueillir 3000 personnes par jour, et avec une mobilisation effectivement très forte de la commune. Le Préfet tient à adresser ses sincères remerciements au Maire de Nanterre, Monsieur **Patrick JARRY**, pour son implication. Il précise également que si des communes souhaitent candidater, c'est encore possible.

Pour les Olympiades culturelles, un travail important est mené entre autres, avec Colombes, avec Nanterre mais aussi les communes recevant des centres de préparation des Jeux. De nombreuses animations sont en cours d'élaboration : camion de l'aventure du vivant, musée mobile, bibliobus avec le centre national du livre...

Le Préfet du département, Monsieur **Laurent HOTTIAUX** rappelle que Madame **Sophie GUIROY**, Sous-Préfète et Secrétaire générale adjointe est la coordinatrice départementale des Jeux olympiques avec Madame **Alexia THIBAUT**, Chargée de mission.

Pour l'accueil des délégations étrangères, certaines communes ont déjà contractualisé, d'autres sont en cours. Pour l'instant, la Préfecture ne communique pas encore sur ce sujet.

Une action très importante pour le plan baignade est menée, les communes d'Antony, de Bourg-La-Reine et de Châtenay-Malabry sont très impliquées. La principale problématique de rejets d'effluents concerne l'habitat individuel mais peu l'habitat collectif. Avec le soutien des municipalités, de l'EPT Vallée sud Grand Paris et du Conseil Départemental, la situation évolue dans le bon sens.

La gestion des péniches fait aussi partie des sujets à prendre en compte. 21 péniches parisiennes seront délocalisées du fait de la cérémonie d'ouverture. Cette question est examinée avec la commune de Boulogne-Billancourt.

La sécurisation du village olympique nécessitera la réorganisation de la navigabilité sur la Seine, avec une interdiction temporaire de la navigabilité, sur le grand bras de Seine pendant les Jeux, et la mise en place d'une voie sur le petit bras de Seine. Une opération de régularisation des péniches altoséquanais stationnées sur la zone, sera menée en parallèle.

Pour la question d'un moratoire sur les travaux publics dans les Hauts-de-Seine, le sujet ne se pose pas. Les sites sont beaucoup moins nombreux par rapport à Paris, ou en Seine-Saint-Denis. Ce sera du cas par cas, si des mesures sont éventuellement à prendre. Le point de vigilance relevé est autour de la Défense mais des solutions ont déjà été trouvées.

Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet des Hauts-de-Seine, remercie l'Assemblée pour son attention. Il propose avec l'accord de Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, et de Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région Ile-de-France et Préfet de Paris, de consacrer un temps, aux échanges.

#### **Questions -Réponses :**

Monsieur **Laurent VASTEL**, Maire de Fontenay-aux-Roses, souligne que ces Jeux Olympiques et Paralympiques impliquent une organisation considérable qui va impacter de manière conséquente, l'ensemble des franciliens. Mais concernant l'aspect populaire de cet évènement, il sera peut-être à revoir, depuis la mise en vente des premières places et des tarifs. Certaines places coûtent quelques milliers d'euros. Pour des raisons de difficultés de circulation, de sécurité et de budget, les concitoyens risquent de rester confinés chez eux.

La question est donc quelles sont les mesures prises, pour permettre d'associer un maximum de population francilienne, y compris les enfants, afin d'éviter qu'ils ne participent aux épreuves, qu'à travers un écran de télévision ?

Monsieur **GUILLAUME BOUDY**, Maire de Suresnes, souhaite aborder la question de la régulation des locations saisonnières des biens privés et de l'inflation des prix, durant la période des JOP 2024. Les communes seront aussi contraintes d'être particulièrement attentives, au versement des taxes de séjour.

L'État va-t-il pratiquer des contrôles sur les conditions d'accueil ?

Monsieur **Emmanuel FELTESSE**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Marnes-la-Coquette, tient à faire part de son étonnement sur la question de la tarification des épreuves sportives et sur les jauges insuffisantes pour certains sports, en comparaison de certaines compétitions organisées, ailleurs en Europe.

Cette décision de limiter certaines jauges, est-ce une décision de l'État ou du Comité olympique d'accueillir un nombre moins important de spectateurs ?

La seconde question porte sur l'impact de la circulation dans les Hauts-de-Seine durant les JOP 2024, et plus précisément sur l'A13.

Monsieur **Denis LARGHERO**, Maire de Meudon, demande de plus amples informations sur l'aspect sécuritaire du parcours de la « Flamme Olympique » et des épreuves sur route : marathons, cyclisme. En effet, la commune de Meudon est concernée par ces 3 événements, il est donc essentiel de pouvoir coordonner les missions de la Police Nationale, de la Police Municipale, de l'État et des communes. Par ailleurs concernant les fédérations qui demandent de conventionner avec les communes, pour les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ), cela peut être assez difficile de finaliser les échanges en cours, si les villes ne sont pas invitées aux réunions.

Monsieur **Patrick CHAIMOVITCH**, Maire de Colombes, souhaite avoir quelques précisions sur l'acquisition et le financement de la vidéosurveillance, puis l'aspect du transfert d'image vers les services de l'État, à l'issue des JOP 2024.

Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région Ile-de-France et Préfet de Paris, répond à cette première série de questions.

Pour la tarification des places, il tient à rappeler que cela relève du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO). Il souligne que l'objectif est de minimiser le coût des Jeux et d'essayer d'avoir une centralisation optimum des épreuves, en Ile-de-France.

Pour financer cet événement, 3 solutions sont possibles : faire payer les spectateurs, ou le contribuable ou les sponsors.

L'État s'est engagé à ne pas mettre en place un « impôt JOP 2024 », le travail du Comité olympique a visé à mobiliser un maximum de contributions d'entreprises sponsors. C'est donc la 3<sup>ème</sup> solution qui a été adoptée. Pour information, 65% des places étaient à 24€ et plus des 2/3 étaient inférieurs à 100€. Le prix est comparable à des places de concerts. Pour rappel, la politique tarifaire, suivie par le COJO, vise à financer les « Jeux Olympiques ».

De plus, l'État a acheté lui-même des places, pour les mettre à disposition des jeunes et des populations franciliennes. La ministre des Sports est très mobilisée sur cette question.

Pour la question des locations saisonnières « Airbnb », un arrêté de réglementation des prix de location afin de contrôler les prix peut être pris. Il sera nécessaire de multiplier les contrôles. Il a été décidé la mise en place d'un observatoire dans diverses communes, via la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCRF), afin de repérer les mesures complémentaires qui pourraient être prises.

Pour la question de jauges insuffisantes, Monsieur **Marc GUILLAUME**, fait part de son étonnement Il souligne que la préoccupation du COJO est de maximiser ses recettes.

Monsieur **Emmanuel FELTESSE** précise que ces jauges concernent les compétitions équestres, au Château de Versailles.

Monsieur **Marc GUILLAUME** prend note de cette observation, il en fera part au COJPO mais il suppose que le site qui est exceptionnel, impose un cadre sécuritaire particulier afin de préserver le monument historique et de garantir la sécurité des spectateurs (accès).

Au niveau de l'A13, une seule voie sera réservée, sur la totalité du linéaire pour accéder aux épreuves. La France s'est engagée à ce que les athlètes puissent accéder en une demi-heure, à chacun des sites d'épreuves.

Pour précision, le COJO prend en charge le coût du barriérage pour les épreuves sur route, via un marché spécifique qui est en cours de passation. La seule problématique réside pour l'instant, au niveau des collectivités de départ et d'arrivée.

Concernant les CPJ, la commune de Meudon a raison, la manifestation organisée dans le cadre de l'accueil des délégations étrangères a été victime de son succès. Un second évènement de même nature sera proposé prochainement.

Monsieur **Laurent HOTTIAUX**, Préfet des Hauts-de-Seine, souhaite revenir sur le sujet des jauges imposées pour les différentes compétitions.

Chaque jauge est arrêtée en fonction de la nature des épreuves sportives. La nécessité résulte à ne pas congestionner les sites, les accès et les transports.

Pour la sécurisation du parcours de la flamme, les réunions démarreront, fin juin 2023.

Concernant la question de la vidéosurveillance, le Préfet des Hauts-de-Seine laisse la parole à Madame **Sandra GUTHLEBEN**, Directrice de Cabinet du Préfet du département.

Madame **Sandra GUTHLEBEN** indique que dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, (FIPD) c'est une subvention classique. Pour les équipements de vidéoprotection liés aux JOP 2024, une enveloppe y est dédiée. La Préfecture a priorisé les demandes de Colombes et de Nanterre. Un point reste à vérifier pour le dossier de la commune de Colombes, il n'est pas certain qu'il soit complet.

Monsieur **Jacques PERRIN**, Maire du Plessis-Robinson, revient sur les répercussions de l'organisation de la cérémonie d'ouverture, pour les bateaux stationnant tout le long de la Seine, sur le parcours.



Monsieur **Marc GUILLAUME**, Préfet de la Région Ile-De-France et Préfet de Paris, rappelle que 21 bateaux logements devront être déplacés, essentiellement ceux à proximité du Trocadéro et sur les zones de débarquement des athlètes.

Ces bateaux logements seront situés dans le secteur de Boulogne-Billancourt. Chaque habitant de ces bateaux se verra proposer d'aller à l'hôtel, ou à un autre lieu d'amarrage.

Les 118 bateaux sur le reste du linéaire de la Seine, entre la zone d'embarquement et la zone de débarquement, pourront demeurer sur place.

Pour les bateaux commerciaux, il leur sera proposé d'accueillir les délégations, le soir de la cérémonie.

Monsieur **Marc GUILLAUME** tient à faire passer le message suivant :

C'est l'un des événements le plus important au monde, l'équivalent de 20 coupes du monde. Tous les acteurs ont progressivement pris conscience de l'impératif de travailler ensemble. Un milliard et demi de personnes vont regarder la cérémonie d'ouverture, sur la Seine.

Il faut réussir à faire partager l'immense bonheur de ces Jeux où 180 pays du monde y participent. 4000 communes en France sont labélisées Terres de Jeux, 119 communes CPJ en Île-de-France. Le sport paralympique est aussi l'occasion de l'acceptation de la différence et de son développement au niveau national.

C'est une grande chance pour la France d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, remercie Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et Préfet de Paris, **Marc GUILLAUME**, pour son intervention. Il confirme que les Maires sont conscients que c'est une belle chance pour la France, et en particulier pour les communes des Hauts-de-Seine. Mais ils ont aussi à l'esprit le coût que cela engendre pour leur commune.

Il est bien entendu que la Préfecture de la région d'Ile-de-France et du département des Hauts-de-Seine peuvent compter sur la mobilisation des Maires.

Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Président de l'AMD 92, adresse ses sincères remerciements aux Préfets pour avoir accepté de partager de nombreuses informations et de répondre à l'Assemblée. Il remercie également les Maires et leurs représentants Elus, pour la pertinence de leurs questions et de leurs observations.

Le Président lève la séance en souhaitant à toutes et tous une excellente journée.



**Jacques KOSSOWSKI**  
Président de l'AMD 92  
Maire de Courbevoie